SEPTEMBRE 2021

ZOOM SUR

LES OBLIGATIONS D'AFFICHAGE DANS VOTRE ENTREPRISE

L'EMPLOYEUR DOIT RESPECTER LE DROIT À L'INFORMATION DES SALARIÉS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL. CES INFORMATIONS CONCERNENT DE NOMBREUX DOMAINES (ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, DISCRIMINATION, RÈGLEMENT INTÉRIEUR PAR EXEMPLE) QUI PEUVENT INTÉRESSER LES SALARIÉS. PAR AILLEURS, IL CONVIENT D'AFFICHER CES INFORMATIONS DANS DES LIEUX FACILEMENT ACCESSIBLES.

≤ 10 SALARIÉS

TYPE D'INFORMATION	CONTENU	MODE DE COMMUNICATION
Inspection du travail	Adresse, nom et téléphone de l'inspecteur du travail compétent Conditions de communication aux salariés mises en œuvre par l'employeur communiquées au préalable à l'agent de contrôle de l'inspection du travail	Affichage
Service d'accueil téléphonique chargé de la prévention et de la lutte contre les discriminations	Téléphone : 09 69 39 00 00 Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits	Affichage
Médecine du travail	Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail et des services de secours d'urgence (pompiers, SAMU par exemple)	Affichage
Consignes de sécurité, d'incendie et avertissement de zone de danger	Consignes incendie selon la norme NF EN ISO 7010 Noms des responsables du matériel de secours et des personnes chargées d'organiser l'évacuation en cas d'incendie	Affichage
Convention ou accord collectif du travail	Avis comportant l'intitulé des conventions et accords applicables dans l'établissement Référence de la convention collective dont relève l'établissement et des accords applicables (précisions sur les conditions de leur consultation sur le lieu de travail)	Par tout moyen
Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes	Textes des articles L3221-1 à L3221-7 du code du travail	Par tout moyen
Horaires collectifs de travail	Horaire de travail (début et fin) et durée du repos	Affichage
Repos hebdomadaire	Jours et heures de repos collectifs (si le repos n'est pas donné le dimanche)	Affichage
Congés payés	Période de prise des congés (2 mois avant le début des congés) Ordre des départs en congés Raison sociale et adresse de la caisse des congés payés à laquelle sont affiliés les employeurs d'artistes du spectacle et du bâtiment	Par tout moyen
Harcèlement moral	Texte de l'article 222-33-2 du code pénal	Par tout moyen
Harcèlement sexuel	Texte de l'article 222-33 du code pénal (et devant les locaux, ou à la porte, où se fait l'embauche) Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail, de l'inspection du travail et le nom de l'inspecteur compétent, du Défenseur des droits	Par tout moyen
Lutte contre la discrimination	Texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal (dans les lieux de travail, dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche)	Par tout moyen
Interdiction de fumer	Interdiction de fumer dans les locaux de l'entreprise	Affichage
Interdiction de vapoter	Interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés ou couverts à usage collectif, sauf exceptions (lieux de travail accueillant du public, par exemple)	Affichage
Document unique d'évaluation des risques professionnels	Conditions d'accès et de consultation de l'inventaire des risques, qui contient les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (avec une mise à jour annuelle obligatoire du document unique)	Affichage
Panneaux syndicaux (selon conditions fixées par accord avec l'employeur)	Panneaux pour l'affichage des communications syndicales pour chaque section syndicale de l'entreprise	Affichage
Travail temporaire	Communication d'informations nominatives contenues dans les relevés de contrat de mission à Pôle emploi et à la DDET (ex-Direccte) Droits d'accès et de rectification exercés par les intéressés auprès de Pôle emploi et de la DDETS	Par tout moyen

≥ 11 SALARIÉS

DES MENTIONS SUPPLÉMENTAIRES SONT À PRÉVOIR NOTAMMENT POUR :

TYPE D'INFORMATION	CONTENU	MODE DE COMMUNICATION
Les élections des membres de la délégation du personnel (tous les 4 ans)	Procédure d'organisation de l'élection des membres du comité social de l'entreprise	Par tout moyen
Le comité social et économique (CSE)	Liste nominative des membres du CSE, indiquant leur emplacement habituel de travail et leur participation à une ou plusieurs commissions	Affichage

Création : CatherineBonard

POUR EN SAVOIR + L'OPPPBTP MET À DISPOSITION SUR SON SITE INTERNET UN "PACK AFFICHAGE OBLIGATOIRE" À DESTINATION DES ENTREPRISES >>

CAPEB l'Artisanat du Bâtiment PLUS FORTS. ENSEMBLE.